

CGV

Séminaires Mont Blanc

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre la marque « Séminaires Mont Blanc », appartenant à la société VOYAGE 1786, immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° 811 083 633 (« Séminaires Mont Blanc ») et toute personne, agissant à titre professionnel ou non, (ci-après le « Client ») désirant réserver un Service d'organisation événementiel pour son propre compte ou celui de personnes morales ou physiques qui l'ont dûment mandaté à cette fin (le(s) « Participants(s) »).

Le fait de réserver un Service auprès de Séminaires Mont Blanc emporte l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client et des Participants aux conditions générales de vente de Séminaires Mont Blanc (ci-après les « Conditions de Vente » ou « CGV »). Toute condition contraire opposée par le Client ou le Participant, notamment toute clause contraire issue de ses propres conditions générales, est inopposable à Séminaires Mont Blanc, sauf acceptation expresse, écrite et préalable de cette dernière.

Séminaires Mont Blanc se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les Conditions de vente applicables à la réservation d'un Service sont celles en vigueur à la date de la réservation ferme du Service (ci-après « la Réservation »), matérialisée par la réception par Séminaires Mont Blanc du devis signé ou de la confirmation écrite de la réservation.

Séminaires Mont Blanc garantit la bonne organisation et le bon déroulement des missions qui lui sont confiées en tant qu'entreprise événementielle.

Prestations et encadrement

L'ensemble des prestations est soumis aux conditions climatiques et aux autorisations.

Séminaires Mont Blanc met aussi à disposition de son Client sa connaissance du terrain et ses partenaires professionnels. Toutes les activités sont encadrées par des professionnels de l'animation et/ou d'activités sportives, afin de garantir le maximum de sécurité et de plaisir aux Participants.

Les tarifs sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de Participants, du lieu et des choix des activités.

Assurances

Séminaires Mont Blanc appartient à la société VOYAGE 1786, titulaire d'une responsabilité civile pour toutes les activités qu'elle organise. Une assurance complémentaire Assistance peut également être proposée.

CONDITIONS GENERALES

1. Nature des prestations

Par la présente proposition, Séminaires Mont Blanc s'engage à assurer sous son entière responsabilité les prestations effectuées pour son client et prévues aux conditions particulières du contrat.

Séminaires Mont Blanc s'engage à mettre en place tous les moyens pour recruter le personnel et disposer du matériel nécessaire à la bonne réussite des prestations.

2. Durée

La durée de la prestation est définie aux conditions particulières.

3. Prix

La prestation est conclue et acceptée moyennant un devis signé par le client. Toute prestation supplémentaire sera facturée en sus.

4. Confirmation de commande

Toute confirmation de commande par la signature du devis entraîne l'acceptation des présentes conditions générales, ainsi que des conditions particulières détaillées dans le devis.

5. Annulation du fait du client

Toute prestation commandée à Séminaires Mont Blanc et ayant fait l'objet d'une réservation par écrit qui ne pourra être menée à son terme du fait du client, fera l'objet de la perception des frais d'annulation suivants :

- Frais d'agence : non-remboursables ;
- Frais d'hébergement et de restauration : frais réels supportés par Séminaires Mont Blanc ;
- Activités gérées en interne par le service Expérience Mont Blanc : annulation sans frais jusqu'à 72 heures de la prestation ;
- Activités gérées par des prestataires externes : frais réels supportés par Séminaires Mont Blanc ;
- Transport géré en interne par le service Transfer Mont Blanc : annulation sans frais jusqu'à 72 heures de la prestation ;
- Transport géré par des prestataires externes : frais réels supportés par Séminaires Mont Blanc.

6. Obligation de Séminaires Mont Blanc

Si en cas de force majeure (imprévisible, irrésistible et insurmontable), Séminaires Mont Blanc ne pouvait exécuter une ou plusieurs prestations, le client sera remboursé du montant de la ou des prestations annulées.

Dans ces hypothèses, le remboursement devra avoir lieu au plus tard 30 jours après la fin du séjour tel que prévu aux conditions particulières. Passé ce délai, des intérêts moratoires seront appliqués suivant les mêmes conditions que celles fixées à l'article 7.

7. Paiement

Conditions de paiement de la prestation réservées auprès de Séminaires Mont Blanc :

- Acompte de 40% à la réservation ;
- Acompte de 50% au plus tard à un mois de l'événement ;
- Le solde dans les 15 jours suivant l'événement.

Dans le cas d'une confirmation à moins d'un mois de l'événement, un acompte de 90% est demandé.

L'événement n'est confirmé qu'à réception de l'acompte. Tout manquement à l'échéancier de paiement vaut pour annulation ferme et définitive de l'événement avec application des frais d'annulation détaillés dans l'article 5.

8. Assurance

La société VOYAGE 1786, propriétaire de la marque Séminaires Mont Blanc, a souscrit un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, établie conformément aux articles R.211-35 à R.211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015. La police souscrite porte le numéro 60418952.

9. Droit à l'image

Le Client autorise Séminaires Mont Blanc ainsi que ses ayants droit, à reproduire et exploiter sur l'ensemble de ses supports commerciaux l'images des Participants dans le cadre de photographies et vidéos prises durant la prestation qui fait l'objet de ce contrat. Cette autorisation est valable pour une utilisation d'une durée de 10 ans, dans le monde entier.